**Programme de remboursement**

**des frais d’inscription supplémentaires**

**pour les non-résidents**

**Objectif :**

Le programme a pour but de rembourser aux citoyens d’Authier les frais supplémentaires pour non-résidents occasionnés par leur inscription à des activités offertes dans une autre municipalité.

**Année de référence :**

1er janvier au 31 décembre de chaque année

**Conditions d’admissibilité :**

* Résident d’Authier (avec preuve);
* La personne inscrite à l’activité doit avoir entre 0 et 18 ans au moment de l’inscription;
* Fournir une facture d’inscription à une session de loisirs ou de sport dans une autre ville que Authier et ou il est inscrit qu’il y a des frais supplémentaires pour les non-résidents.
* Les frais doivent être encourus dans l’année de la demande.

**Exclusion :**

* Les inscriptions à une activité sous la formule de pratique libre (tel bain libre, patin libre) ou lors d’un événement unique;
* Les inscriptions à un programme Sport-Études

**Frais remboursable :**

La Municipalité d’Authier remboursera la totalité des frais supplémentaire pour non-résidents pour une activité pour un maximum annuel de 50$ par enfant.

**Procédure de remboursement :**

Le résident souhaitant faire une demande doit venir remplir le formulaire à cet effet et fournir la preuve de résidence ainsi que la facture d’inscription avec preuve de paiement.

Le remboursement se fera par chèque dans un délais de 30 jours à la suite de la réception de la demande.

**LA MUNICIPALITÉ D’AUTHIER SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT SI ELLE NE RESPECTE PAS LES CRITÈRES CI-HAUT MENTIONNÉS.**